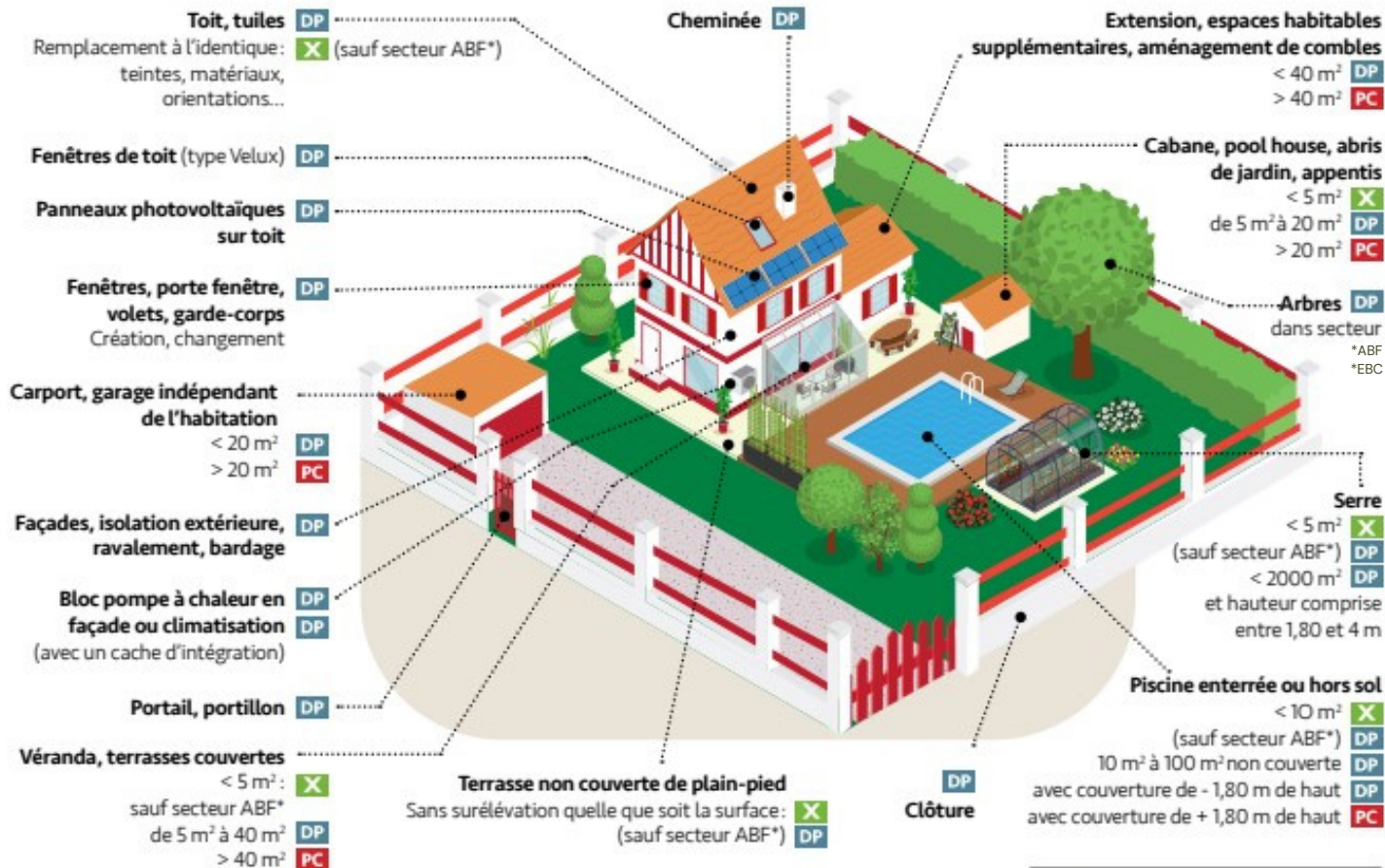




Quelles autorisations pour quels travaux ?

Déclaration préalable, permis de construire ? En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent. Bois-le-Roi vous guide ! Le service de l'urbanisme vous accompagne.



Même en l'absence de formalités, les règles du PLU sont applicables (implantations...).

Cette image est une projection pédagogique qui n'a aucune valeur réglementaire au titre du PLU.

* Architecte des Bâtiments de France

*Espace boisé classé

X	AUCUNE FORMALITÉ
DP	DÉCLARATION PRÉALABLE
PC	PERMIS DE CONSTRUIRE